

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 JUILLET 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

Présents : **10**

Votants : **10**

**Date de la convocation : 20 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 juillet à 18H15, le conseil municipal de la commune de Bidon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme le Maire en exercice, Mme Brigitte Dumarché.

**Etaient présents :**

Mesdames B. Dumarché, C. Munsch, S. Saltré, S. Barthelot, C. Cirkoudoux, N. Bodard (arrivée à 18H36)  
Messieurs JL. Martin, E. Pauchet, F. Vierne, G. Marneffe

**Absent :** F. Roulette

**Secrétaire de séance :** Suzel Barthelot

Madame le Maire Brigitte Dumarché ouvre la séance à 18 H 30 et demande s'il y a des remarques sur les points abordés lors du Conseil Municipal du 27 juin 2022. Le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

**2022. 014 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE ATOUT RURALITE POUR LA REALISATION D'UNE EXTENSION MITOYENNE A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE :**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 15 janvier 2021, a délibéré pour la réalisation d'une extension mitoyenne à la salle du Conseil Municipal de la Mairie. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le nouveau règlement d'aide aux communes du Conseil Départemental : ATOUT RURALITE pour la réalisation de ce projet.

Le projet prévoit :

- la démolition de l'annexe nord
- la création d'une salle d'une surface plancher de 47 M2 pour l'accueil des associations. Une communication intérieure entre cette salle et la salle du Conseil Municipal est intégrée au projet.
- la création d'un sanitaire PMR mixte + coin d'eau (tisanerie)

Le projet intégrera une approche environnementale avec l'emploi de matériaux durables et sains et la préférence sera donnée aux entreprises locales. Mme le Maire précise que le Permis de construire a été accordé pour ce projet.

L'impact de la crise COVID ayant eu des répercussions sur le coût des matériaux, le cabinet ECOARCHI a réévalué le montant du projet.

Cette opération d'un montant total de 132 788 € HT est estimée à ce jour comme suit :

- montant des travaux : 113 500 € HT
- Etudes, maîtrise d'œuvre : 19 288,14 € HT

Afin de mener à bien cette opération, Mme le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 26 500 € auprès du Conseil Départemental au titre de ATOUT RURALITE.

Mme le Maire présente le plan prévisionnel de financement modifié de l'opération :

Nature des dépenses	Montant HT		Nature des recettes	taux	montant
Extension mairie pour création d'une salle de réunion	132 788€	ETAT CD AURA	DETR acquise	25%	33 300
			ATOUT RURALITE	20%	26 500
			BONUS RURALITE	34%	45 000
			AUTOFINANCEMENT	21%	27 988
TOTAL	132 788€			100%	132 788

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve l'opération et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2022
- Approuve le plan de financement modifié
- Sollicite une aide financière auprès des services du Conseil Départemental au titre atout Ruralité pour l'année 2022 à hauteur de 26 500 euros
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette action

## 2022. 015 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Madame le Maire propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### INFORMATIONS DIVERSES :

Mme Sarah Merlaud remplace Mme Chayard en congé maladie jusqu'au 31 août.

Mme le Maire remercie les élus et les bénévoles qui ont participé au réaménagement des locaux et informe le CM que les travaux d'électricité ont été réalisés dans les locaux de la mairie et dans l'église. Pour conserver la DETR les travaux d'extension mairie doivent commencer au plus tard le 20/05/2023.

Calendrier : séminaire de rentrée : le 18 septembre 17H30, CM 26 septembre (débat sur le PADD)

Les pompes du jardin sont en panne devis maison Grillot : 189.26 € TTC

Le problème de la sécheresse et du risque incendie est évoqué.

**Séance levée à 19 h 47**

Fait et délibéré à la Mairie de Bidon,

Le 25 juillet 2022

Publié ou notifié le 27 juillet 2022

Envoyé en Préfecture le 27 juillet 2022

Au registre sont les signatures

Madame le Maire,  
Brigitte Dumarché

